

La lettre Industrie - Déchets

n° 36 Octobre 2007

Edito

Pendant le Grenelle, les travaux continuent

La première phase du Grenelle de l'Environnement s'est terminée le 27 septembre dernier. Au cours de cette première phase, le pôle Industrie-Produits-Services s'est impliqué à la fois dans le groupe de travail n°6, qui visait à dégager les voies de nouveaux modes de développement écologique favorables à l'emploi et la compétitivité, et dans l'intergroupe consacré aux déchets.

Dans le groupe 6, la mesure phare proposée par FNE consiste à systématiser des dispositifs de Responsabilité Étendue des Producteurs et des Consommateurs. Cela passe notamment par l'instauration, pour l'ensemble des produits et services mis sur le marché, d'une « éco-contribution », visible pour le consommateur à l'image de l'actuelle éco-contribution pour les DEEE (Déchets d'Équipements Électriques et Electroniques), mais portant sur l'ensemble de l'impact écologique du produit : prélèvement de ressources, émissions de CO2 et d'autres polluants pendant les phases de production et de transport, quantité de déchets générés. Cette proposition constitue un levier puissant en faveur de l'éco-production et de l'éco-consommation.

Dans le groupe déchets, quatre mesures importantes sont défendues par FNE: une meilleure intégration du coût de la gestion des déchets dans le coût des produits, une tarification incitative du service « déchets des ménages » appliquant le principe pollueur-payeur (tarification incitative), une surveillance épidémiologique renforcée autour des lieux de stockage et de traitement des déchets et le moratoire sur la construction de nouveaux incinérateurs .

La phase finale des négociations aura lieu fin octobre. Attendons la fin du processus de négociations pour dresser un bilan de cette affaire qui a mobilisé une énergie considérable... dont il n'est pas sûr qu'elle soit renouvelable !

Dans le même domaine, de manière plus concrète, **la semaine de la réduction des déchets se rapproche** : elle aura lieu du 3 au 11 novembre 2007. Nous avons besoin de vous pour battre les records de 2006 en nombre d'opérations menées et en quantité de déchets évités ! Même si l'intérêt de réduire les déchets n'est plus contesté aujourd'hui, les discours doivent encore se transformer en actes. Pour cela, nous devons continuer à agir sur le terrain, et profiter en local de la médiatisation liée à cette semaine nationale. N'hésitez pas à vous inscrire auprès de l'ADEME et de FNE.

Grenelle de l'Environnement, semaine de la réduction des déchets, deux thèmes parmi d'autres qui seront abordés à **la réunion nationale du pôle le 24 novembre à Paris**. Venez nombreux !

Gaël VIRLOUVET
Directoire pôle IPS

Sommaire

Actualités du pôle / P.2-3

- La Prochaine réunion nationale du pôle aura lieu le 24 novembre 2007 à Paris
- Participation du pôle aux différentes réunions, groupes de travail depuis octobre
- Rejoignez-nous samedi 27 octobre 2007 au Grand Parc Miribel Jonage pour une journée éco-citoyenne

Dossier PCB / P.3

- Retour de la commission nationale de suivi du plan d'élimination des appareils contenant du PCB

Risques industriels / P.4

- Retour sur les rencontres Eco maires de Fos/mer

Dossier du mois / P. 5

Achetez moins de déchets !

La page juridique/ P. 12

- Publicité illégale : les recours en justice pour faire le ménage dans le paysage !

La page prévention / P.13 14

- Opération foyer-témoin
- Opération « Boule de Neige » sur le StoPUB
- Semaine de la réduction des déchets 2007 - Restons mobilisés !
- Arbre Vert

Incineration / P.15

- Un moratoire sur les nouveaux projets d'incinération



□ La Prochaine réunion nationale du pôle aura lieu le 24 novembre 2007 à Paris

Lieu : 34 rue du Commandant René Mouchotte (dans les locaux de la SNCF – Salle MADRID) Paris 14e
La réunion aura lieu de 10 H à 17H30 - Ordre du jour :

Matin : Actualité du pôle

- Echanges entre les associations et M. Pierre Calvas, chargé de mission Management Environnement au sein du pôle environnement de la SNCF : **la SNCF et ses déchets.**

- **Dossier PCB.** Où en est le dossier porté par la FRAPNA et FNE depuis plus de 25 ans ? Quels impacts pour l'ensemble de nos territoires ? *Intervention d'Alain Chabrolle chargé du dossier à la FRAPNA.*

Après-midi – Les dossiers de fonds

- Le Grenelle de l'environnement

Quels points ont été débattus, qu'avons-nous obtenu, quelle suite donner à ces travaux ?

- Présentation de la Campagne « Zéro Mercure » et état des lieux en France

- Retour de la Semaine de réduction des déchets qui aura lieu du 3 au 11 novembre 2007

Echange avec les participants pour mutualiser leur expérience.

- Point d'actualité sur les dossiers industrie déchets

Inscription et information : dechets@fne.asso.fr

□ Participation du pôle aux différentes réunions, groupes de travail depuis octobre

Déchets :

- **Réunion de Préparation des assises nationales de la gestion territoriale des déchets à Agen** (2 octobre - Delphine Tombal)

- **Commission nationale des PCB** (2 octobre - Nathalie Villermet)

- **Comité de pilotage du plan prévention des déchets** (3 octobre - Nathalie Villermet)

- **Commission Nationale des aides de l'Ademe** (4 octobre - Penelope Vincent-Sweet)

- **Rencontre sur le dossier PCB** avec M. Vautrin, conseiller de Nathalie KOSCIUSKO-MORIZET (4 octobre - Nathalie Villermet, Alain Chabrolle Frapna, Romain Suaudeau)

- **Comité de stratégie du Recyclage** – ADEME (5 octobre - Nathalie Villermet)

- **Conseil national des déchets** (10 octobre—Jean Luc Jugant, Liliane Elsen)

- **Plénière du plan régional d'élimination des déchets ménagers et assimilés d'Ile de France** (12 octobre - Intervention de Christine Gilloire)

- **Réunion de travail de l'Organisme coordinateur des DEEE** – Groupe préparation du barème sur l'Eco-conception (26 octobre - Nathalie Villermet)

Industrie :

- **Conseil Supérieur des Installations classées (CSIC)** (9 octobre et 23 octobre - Christine Gilloire)

□ **Rejoignez-nous samedi 27 octobre 2007 au Grand Parc Miribel Jonage (près de Lyon) pour une journée éco-citoyenne**

La FRAPNA, France Nature Environnement et le Grand Parc Miribel Jonage organisent le samedi 27 octobre l'opération *Moins d'ordures pour la nature*, grâce au concours de Veolia Propreté.

Cette opération nationale d'action, d'information et de prévention a pour objectif de sensibiliser le grand public à l'impact des déchets sur l'équilibre des écosystèmes et de proposer des solutions pour réduire la production de déchets.

Au programme de cette journée (gratuite et sur inscriptions): une action éco-citoyenne de nettoyage, un spectacle de contes « Paroles de poubelles, poussières & autres déchets », visite du Centre de Tri Digitale à Rillieux La Pape, conférences, divers ateliers ainsi qu'un pique-nique « Zéro déchet » offert...

Pour plus de renseignements et/ou vous inscrire pour tout ou une partie du programme, contactez Séverine LATOUR, FRAPNA Région, severine.latour@frapna.org, 04 78 85 97 07. Cette action collective et fédératrice introduira la Semaine de la Réduction des Déchets qui aura lieu du 3 au 11 novembre.



□ **Retour de la commission nationale de suivi du plan PCB (2 octobre 2007) et rencontre avec M. Vautrin conseiller de la secrétaire d'Etat Nathalie KOSCIUSKO-MORIZET (4 octobre 2007).**

Suivi environnemental des milieux

Pour la première fois en 4 ans, nous avons eu un point sur le suivi environnemental des contaminations des milieux naturels par le PCB. Malheureusement, cette présentation a été très succincte car les services de l'Etat étaient en train de finaliser la carte de contamination des sédiments par les PCB en France (quelques jours plus tard le MEDAD a publié la carte. http://www.ecologie.gouv.fr/IMG/pdf/carte_sediments_pcb.pdf)

Etat d'avancement du plan national d'élimination des appareils contenant du PCB.

Comme nous vous l'avons déjà précisé dans de précédentes Lettres Industrie Déchets, le plan d'élimination n'a pas été suivi depuis l'inventaire national réalisé en 2004.

Après plusieurs demandes officielles auprès des pouvoirs publics, nous avons eu gain de cause : des crédits et de nouveaux postes ont été affectés au MEDAD et à l'ADEME ces derniers mois. Ainsi, cette dernière a lancé un appel d'offres afin de remettre à jour cet inventaire général. Dans ce cadre, les préfetures viennent d'être relancées.

Les plans particuliers concernent les structures ayant demandées des dérogations pour étaler l'élimination de leur appareils avec échéance finale de 2010.

Deux types de structures existent : celle possédant plus de 300 appareils, et celle de moins de 300.

Pour la première catégorie, 11 organismes ont été répertoriés (EDF, SNCF, RFF, Aréva, le ministère de la défense, France télécom, Alstom, Renault,...). Pour le moment, 4 sont en retard par rapport à leur plan d'élimination d'appareils : la SNCF, France Télécom, le ministère de la Défense et enfin EDF, de très loin le plus gros détenteur d'appareils contaminés ou potentiellement contaminés (on estime à plus de la moitié du parc français). RFF, quant à lui, n'a toujours pas répondu à l'ADEME. Concernant EDF, de grandes inquiétudes persistent. Depuis le lancement de ce plan, EDF adopte une position insupportable face à la commission de suivi du plan. A chaque réunion, des précisions sont demandées à EDF concernant son parc d'appareils contaminés et les moyens qu'il compte déployer pour les traiter, en vain. De plus, de gros doutes persistent sur les conditions dans lesquelles leurs appareils sont traités. Ainsi, de nombreux appareils sont traités à l'étranger et EDF est incapable de nous donner les garanties quant à la fiabilité de ces traitements.

Traitement- dépollution des appareils contenant des PCB

Au cours de ces dernières années, un doute a été mis en avant au sein de la commission de suivi du plan : le retrofilling. Cette technique consiste à traiter des appareils contenant des huiles contaminées par des PCB, en remplaçant, ou nettoyant, l'huile contaminée dans les appareils. Le problème est que les transformateurs contiennent du bois (2% de leur masse) et ces derniers ne peuvent pas être réellement nettoyés. Ainsi, au bout de 3-6 mois le bois recontamine les nouvelles huiles (*recontamination des huiles à une centration inférieure à 100 ppm de PCB, le bois reste contaminé autour de 50, voir 100 ppm - ppm = partie par million en masse. L'unité de mesure de concentration des PCB est le pourcentage en poids. Compte tenu des faibles teneurs rencontrées on utilise usuellement le ppm. 1 ppm est équivalent à 0,0001% en poids soit 1 mg/kg.*)

Ces appareils, ayant subi une « dépollution » sont considérés comme non contaminés, et seront donc à la fin de leur vie dépollués comme un appareil classique. Dans ce contexte, FNE a demandé à ce que des études soient menées par les pouvoirs publics, pour vérifier ces données (qui proviennent uniquement d'industriels), et que des mesures soient prises en conséquence si cette problématique s'avérait justifiée.

Risque de pollution des milieux

Là encore, comme FNE l'avait demandé, des campagnes ciblées seront menées en 2008 par les inspecteurs des DRIRE. Nous saluons cette initiative qui est réellement nécessaire mais bien trop tardive. Ainsi, les inspecteurs des DRIRE devront porter une attention particulière aux détenteurs de transformateurs, principalement les sites traitant des appareils contaminés, ayant le code ICPE 1180. FNE et Robin des bois ont également demandé à ce que des contrôles soient renforcés auprès des ferrailleurs qui traitent des transformateurs, et surtout les friches industrielles qui selon les professionnels, subissent de fortes contaminations de PCB suite au vandalisme des transformateurs abandonnés. Ceci se développerait dangereusement, au moins 2 à 3 cas par mois, du fait du cours des métaux (les transformateurs contenant 12% de cuivre).



Rencontre avec le conseiller de la secrétaire d'Etat à l'Ecologie

A l'occasion de notre rencontre avec M. Vautrin, conseiller de Mme Nathalie KOSCIUSKO-MORIZET le 4 octobre, nous avons eu confirmation de la parution d'une carte nationale des sites contaminés par les PCB, demande que nous portons avec la FRAPNA depuis le printemps 2007. Cette carte, sans nous surprendre, n'en est pas moins consternante : les résultats montrent une contamination importante sur 4 principaux bassins, à savoir, Rhin-Meuse, Rhône-Méditerranée, Artois-Picardie et Seine-Normandie.

En effet, l'état des lieux, établi en 2004 pour ce dernier bassin, montre que l'estuaire et la baie de Seine sont les zones les plus contaminées du littoral français, avec une contamination de la baie de Seine par les PCB jusqu'à 15 fois supérieure à la médiane nationale. Cette carte montre que, dans 45% des cas, le taux de PCB est alarmant. Reste à savoir si la situation décrite aujourd'hui dans le grand Ouest tient à l'absence de pollution avérée dans les cours d'eau ou du manque de données réellement exploitables.

Pour aller plus loin consulter le dossier PCB mis en ligne sur le site de FNE : <http://www.fne.asso.fr>

Le dossier du MEDAD avec les cartes de contamination des sédiments : <http://www.ecologie.gouv.fr/PCB.html>

□ **Retour sur les rencontres Eco maires de Fos/mer**

Comme nous l'avions précisé dans notre lettre de septembre, FNE, et plus particulièrement son pôle IPS, a participé aux 9èmes rencontres des Eco maires à Fos/mer les 27 et 28 septembre derniers. Y étaient donc présents pour FNE : Christine Gilloire, pilote du pôle IPS, et Marc Sénant, chargé de mission au sein du même pôle. Ces rencontres rassemblent des acteurs variés : des associations de protection de l'environnement aux services de l'Etat, des élus aux exploitants...

Participant au groupe d'échange "Ouverture/Etude De Dangers", sous l'égide de l'ICSI (Institut pour une Culture de Sécurité Industrielle <http://www.icsi-eu.org>) nous avons présenté nos travaux dans le cadre d'une table ronde « *Comment favoriser le dialogue entre entreprises et populations sur le thème des risques majeurs, en s'appuyant sur l'étude de dangers?* »

Ces groupes de travail et d'échanges font se rencontrer des acteurs d'horizons divers, pour ne pas dire divergents : élus concernés par les risques industriels sur leur territoire, professeurs d'universités, représentants associatifs (de victimes, de protection de l'environnement...), exploitants industriels (SANOFI, AREVA, TOTAL...).

Ces rencontres ont été l'occasion de discuter sur la place du discours technique dans la concertation. « Technolangue » pour certains, « charabia déconcertant » voire décourageant pour d'autres, la compréhension des données relatives aux industries chimiques, pétrochimiques, nécessite parfois un niveau d'expert ou d'ingénieur, ce qui n'est pas nécessairement le cas des riverains, ou des membres associatifs qui participent aux différents comités de concertation. De l'expert chimiste travaillant à l'usine, à la personne étrangère qui vient de s'installer sans totalement maîtriser la langue française, le profil des riverains d'ICPE varie considérablement, et pourtant, ils sont tous également concernés par ces enjeux !

Comment alors rendre accessible cette information à l'ensemble des personnes extérieures au monde des molécules, des procédés industriels, sans en dénaturer le sens ? Peut-on sortir, et comment, du discours de la maîtrise, qu'il soit technique ou politique, pour ouvrir des espaces de débats où chacun peut jouer pleinement son rôle ?

Autant de questions centrales auxquelles nous tentons d'apporter des réponses, par des outils de lecture à la fois accessibles et pertinents, révélateurs d'une réalité souvent complexe. Concrètement, nous proposons des formulations, des clés de rédaction des documents destinés à informer la population (résumé non technique des études de danger, plaquettes d'informations...), des schémas simplifiés qui permettent de s'approprier des notions comme le danger, le risque, la probabilité d'occurrence, ou encore de comprendre la toxicologie de substances utilisées ou produites parfois à quelques dizaines de mètres de nos jardins...

Au-delà de la difficulté technique d'une telle entreprise, le premier constat qui saute aux yeux est qu'il est, à l'heure actuelle, encore bien difficile de communiquer. C'est du moins ce qui ressort des débats houleux qui ont opposés exploitants et représentants associatifs au cours de ces 9èmes rencontres des éco maires. L'incompréhension, la méfiance réciproque, la poursuite d'intérêts opposés peuvent encore être autant d'obstacles qu'il nous faudra surmonter pour enfin replacer la santé et l'environnement au cœur des réflexions sur la maîtrise des risques industriels. Notre pôle poursuit donc ces objectifs au travers de réunions, mais aussi en interne avec la poursuite de notre projet « Impact Industriels ».



Le Dossier du mois : Achetons moins de déchets !

La Passiflore



La semaine de réduction des déchets se déroulera du 3 au 11 novembre 2007. Certaines associations vont mener des actions de sensibilisation dans les magasins de la grande et moyenne distributions (70% de la consommation s'y faisant) en menant des actions intitulées « Achats futés = moins de déchets ».

Vous trouverez dans ce dossier le retour d'expérience de l'action menée en juin 2007 au magasin CARREFOUR de Fougères (35) par l'association la Passiflore où une action originale de prévention des déchets a été conduite.

En effet, un étiquetage spécifique a permis de mettre en valeur, dans le magasin, 100 types de produits, soit plusieurs centaines de références, contribuant à la prévention de la production de déchets. Cet étiquetage est destiné à être pérennisé.

Pour accompagner le lancement de cette action et mieux sensibiliser les clients, une animation a été organisée pendant les 15 jours qui ont suivi l'étiquetage des produits.

En amont, le tiers du personnel de CARREFOUR Fougères avait bénéficié d'une formation sur la prévention des déchets.

Cette opération a été conduite dans le cadre d'un partenariat entre la Passiflore et CARREFOUR Fougères.

Elle s'insérait dans le projet plus vaste « Sensibilisation et éducation à la Prévention des déchets en Pays de Fougères » de la Passiflore, qui a bénéficié d'une aide de la Région Bretagne.

Relations préalables entre le magasin CARREFOUR et la Passiflore



En mai 2005, dans le cadre de l'opération *Je Réduis Mes Déchets*, la Passiflore a organisé une action de caddies comparatifs dans le magasin CARREFOUR de Fougères, avec l'accord de la direction du magasin.

Ces contacts préalables ont établi les bases d'une relation de confiance entre la Passiflore et le magasin CARREFOUR-Fougères.

Les objectifs initiaux du projet

L'objectif initial de la Passiflore est de contribuer à orienter le système local offre-demande vers des produits générant moins de déchets, en initiant un cercle vertueux :

Tout d'abord, le consommateur est incité à choisir des produits générant moins de déchets grâce à un étiquetage spécifique sur ces produits.

Comme ces produits sont plus visibles (grâce à une offre améliorée), ils bénéficient d'une demande accrue.

A court terme, pour répondre à cette demande qui augmente, le distributeur propose davantage de produits favorables à la prévention des déchets.

A moyen terme, les industriels adaptent eux aussi leur offre vers des produits générant moins de déchets.

Ces deux éléments concourent à une offre de plus en plus visible de produits favorables à la prévention des déchets.

Les étapes du projet

A la suite de rencontres avec le directeur de Carrefour-Fougères, il a été décidé en avril 2007 :

- un repérage individualisé des produits générant moins de déchets, par un étiquetage spécifique ;
- une prise en compte du volume des ventes lors du choix des produits étiquetés ;
- une pérennisation de cet étiquetage ;

- une formation des salariés de Carrefour pour accompagner cet étiquetage ;

l'implication dans le projet de cinq à dix salariés volontaires : les éco-guides ;

- la tenue d'un stand d'information, à l'entrée du magasin, pour accompagner le lancement de l'opération, pendant deux semaines. L'action a été menée en juin 2007



Focus sur la formation du personnel

En amont de la sensibilisation des clients du magasin, une partie du personnel du magasin a été formée à la prévention des déchets.

Objectifs pédagogiques

La séance de formation visait à permettre aux salariés du magasin de :

- comprendre l'intérêt environnemental de la prévention des déchets ;
- différencier tri/recyclage d'une part, et prévention des déchets d'autre part ;
- identifier les responsabilités en matière de production de déchets ;
- passer de l'idée de *déchet* à celle de *produit* à l'origine du déchet (aller de l'aval vers l'amont) ;
- citer quelques exemples de gestes de prévention des déchets ;
- présenter de manière simple et explicite l'action à venir dans le magasin.

Quelle appropriation par les salariés du magasin ?

Un contexte relationnel amical

Grâce au contact permis par la formation entre les salariés et l'association, les relations ultérieures ont été particulièrement satisfaisantes.

Les animateurs du stand ont ainsi pu bénéficier d'une aide ponctuelle (présence sur le stand et contact avec les journalistes) et d'un bon soutien logistique (prêt de matériel) de la part des employés du magasin.

Un tiers des salariés des magasins a été formé aux enjeux de la prévention des déchets

Plus de 60 salariés du magasin ont été formés à la prévention des déchets, ce qui est satisfaisant, mais inférieur à l'objectif initial de 120 salariés formés.

Focus sur l'étiquetage des produits « prévention des déchets »

Choix des produits étiquetés

100 types de produits ont été étiquetés.

Ces produits sont répartis dans 6 surfaces de ventes : alimentaire, boisson, électricité, papeterie, beauté/hygiène, entretien.

Le choix de ces types a été réalisé selon plusieurs critères : volume de vente, dimension exemplaire ou emblématique, visibilité, choix devant être explicite pour le client.

Se pencher davantage sur les produits correspondant à de forts volumes de vente est particulièrement intéressant si l'on cherche à avoir une action efficace pour réduire les déchets. Cependant, le choix de produits emblématiques est lui aussi intéressant. Ainsi, les carafes filtrantes, qui ne représentent pas un fort volume de vente, ont été étiquetées car elles apparaissent comme un produit emblématique.

Ces 100 types de produits correspondent à environ 800 références de produits : le magasin vend en effet plusieurs marques d'ampoule longue durée, par exemple.

La liste des 100 produits retenus a été établie par la Passiflore, puis validée par le directeur de Carrefour-Fougères.

Huit catégories de produits, pour huit messages « prévention »

Les 100 produits ont été répartis, puis étiquetés, dans huit catégories différentes : grand format, réutilisable, sans suremballage, rechargeable, concentré, éco-labellisé, multi-usages, longue durée de vie

Il est intéressant de noter que de nombreux produits retenus pouvaient prétendre à plusieurs catégories. Par exemple, le sachet de riz d'un kilo est à la fois un « grand format » et « sans suremballage » puisqu'il existe aussi dans les rayons des paquets avec des sachets individuels. La catégorie de chaque produit a donc été retenue en fonction de ce qui paraissait le plus explicite pour les clients.



Le Dossier du mois ...

Signalétique utilisée

La signalétique utilisée devait répondre à quatre objectifs :

- être visible pour les clients ;
- désigner explicitement un produit ;
- résister dans le temps sans pouvoir être abîmée par les clients ou les salariés du magasin ;
- être aisément installable.

Trois modèles de *Stoppers* ou *sur-étiquettes* ont été utilisés pour signaler les produits favorables à la prévention des déchets. Ces modèles ont été élaborés, puis réalisés, par Carrefour et La Passiflore.

De plus, des panonceaux spécifiques ont été apposés sur les étales de produits « à la coupe ». Toute la signalétique utilisée en cours d'opération était de couleur verte.

Trois modèles de stoppers

Trois *stoppers* différents ont été créés successivement pour répondre aux difficultés techniques ayant trait aux différents procédés d'étiquetage dans le magasin (broches, gondoles, différents formats de porte-étiquettes...).

la sur-étiquette plastifiée	l'étiquette latérale plastifiée	l'étiquette papier protégée
		

L'étiquette papier protégée : un choix pour des opérations avenir

Leur visibilité pour le consommateur est bonne et leur résistance dans le temps excellente. Elles s'intègrent parfaitement à l'esthétique générale du rayon. Elles sont peu coûteuses, car elles sont en papier. Cependant elles ne sont pas adaptées aux produits dont le prix est fixé sur des broches (ampoules, piles).



Le Dossier du mois ...

Panonceaux pour les produits « à la coupe »



Des panonceaux carrés, non individuels, de 130 mm de longueur, ont été installés dans les rayons « à la coupe » : poissonnerie, fromagerie, boulangerie/pâtisserie, fruits et légumes, boucherie/charcuterie/traiteur. Protégés des clients derrière une vitre, ils résistent bien dans le temps. Pour une meilleure visibilité, leur taille pourrait être augmentée (jusqu'à 600 mm de côté).

Installation des stoppers et des panonceaux :

Les stoppers ont été installés par la Passiflore (deux personnes, compter entre 6 et 12 heures de travail au total).

Suivi des produits « prévention des déchets »

Les produits étiquetés ont été inventoriés électroniquement grâce à leur *référence produit*. Cela permet un suivi des ventes de ces produits et donc une évaluation de la visibilité et de l'adhésion des consommateurs à la démarche de l'action « Achetons moins de déchets ». Cet inventaire électronique a été effectué par la Passiflore (deux personnes).

Focus sur la sensibilisation des clients

Une animation a été organisée dans le magasin du lundi 25 juin au samedi 7 juillet. Cette animation visait à informer les clients de l'action menée dans le magasin d'une part, et à les sensibiliser à l'achat des produits sélectionnés d'autre part,

Afin d'améliorer la sensibilisation des clients, l'action a également été médiatisée localement.

Sensibilisation des clients dans le magasin

Pendant la quinzaine de lancement, le dispositif de sensibilisation des clients s'est articulé autour de trois axes majeurs :

- la tenue un stand d'information et de sensibilisation dans la galerie marchande, juste devant l'entrée du magasin ;
- des affiches de « teasing » (technique de vente attirant le spectateur par un message publicitaire en plusieurs étapes. Dans la première étape, un message court et accrocheur interpelle et invite à voir la suite. La deuxième étape apporte une réponse et incite à la consommation) disposées à l'entrée de la galerie marchande ;
- des annonces audio régulièrement diffusées dans le magasin.

Stand d'information et de sensibilisation des clients



Le stand a été animé par une à trois personnes pendant la quinzaine de lancement. Il regroupait :

- des affiches sur l'action *Achetons moins de déchets !*
- des affiches à propos de la prévention des déchets ;
- une table prêtée par le magasin, sur laquelle étaient disposés :
- des livrets sur la prévention des déchets ;
- des documents liés à la gestion des déchets ;



Le Dossier du mois ...

- des autocollants stop-pub ;
- des exemplaires d'étiquettes installées dans le magasin.
- le logo de l'association la Passiflore ;
- une invitation à réaliser un diagnosti'caddy.

L'animation



Le stand a été animé principalement par la Passiflore. Une à trois personnes étaient présentes simultanément sur le stand pendant la quinzaine de lancement, du lundi au samedi, de 9h à 12h30 et de 14h à 19h30 voire 20h30 (le vendredi). Les animateurs du stand avaient pour mission d'aborder le plus de clients possible, de manière courtoise et dynamique.

En fonction des réactions des clients, des brochures explicatives, un quizz, le diagnosti'caddy ou des autocollants « Stop-Pub » étaient proposés.

Des sacs réutilisables en coton équitable, portant l'inscription de la campagne de l'ADEME : « Réduisons vite nos déchets ça déborde », ont été distribués aux clients qui se prêtaient aux jeux proposés sur le stand :

- en répondant à un quizz sur la prévention des déchets, issus de l'action « Achats futés = moins de déchets ».
- en acceptant qu'un Diagnosti'caddy soit réalisé sur leurs achats. Ce diagnosti'caddy consistait à réfléchir ensemble (animateur + client) aux achats qui venaient d'être réalisés, à leur impact en termes de déchets, et aux alternatives moins productrices de déchets.

Plus de 700 clients ont été sensibilisés à la prévention des déchets, via un contact direct avec les animateurs du stand.

Près de 100 quizz ont été complétés et une cinquantaine de Diagnosti'caddy ont été réalisés.

Les annonces audio

Entamées la 2^{ème} semaine de l'action, ces annonces visaient à sensibiliser davantage les clients, et à présenter plus explicitement l'implication de Carrefour dans l'action. Le texte, approuvé par le Directeur du magasin, indiquait :

« Achetons moins de déchets ! Carrefour et la Passiflore s'engagent. En choisissant dans nos rayons les produits portant l'étiquette « prévention des déchets » : vous contribuerez à la protection de l'environnement. Et rendez-vous sur le stand d'information, face à l'accueil, jusqu'au 7 juillet ».

La diffusion régulière de ce message a été assurée par les employés du point « Services financiers », plusieurs fois par jour.

Quelle sensibilisation du public ?

Un bon contact avec les clients

Au total, plus de 700 clients ont eu un contact prolongé avec les animateurs du stand, avant ou après leur courses. En moyenne, une cinquantaine de personnes par jour ont été touchées, c'est-à-dire qu'elles ont au moins reçu le message principal : la raison de la présence d'un stand et l'étiquetage de produits prévention dans le magasin Carrefour. Ce chiffre était double le samedi.

Ce chiffre a été atteint grâce à la présence importante des membres de la Passiflore.



Le Dossier du mois ...

Positionnement des consommateurs vis-à-vis de l'action

Les animateurs du stand ont distingués 4 grands types de comportement de la part des clients. Deux comportements étaient minoritaires : le comportement « réfractaire » et le comportement « convaincu ». La majorité des clients était plus modérée, soit en attente, soit déjà sensible.

Les animateurs devaient donc adapter leur message à chaque client, pour être pertinent et répondre à ses attentes de manière individualisée.

Les attentes des consommateurs

De façon générale, les attentes formulées par les consommateurs sont :

- que les industriels progressent dans l'éco-conception,
- que les produits plus respectueux de l'environnement soient économiquement plus abordables,
- qu'il y ait un plus grand engagement du magasin Carrefour-Fougères, en modifiant leur offre de produits et en mettant économiquement en valeur les formats de produits qui font le moins de déchets,
- que la collectivité responsable de la collecte et du traitement des déchets soit plus « à l'écoute » et plus engagée dans les actions de prévention des déchets au lieu de « toujours augmenter la facture ».

Impact de l'exposition

Le lieu n'incite pas forcément à l'attention en raison d'une saturation de messages, de couleurs, et aussi parce que les gens sont pressés. En outre, une galerie marchande est un espace peu propice pour s'arrêter et lire.

L'exposition a été peu lue. Cependant, elle a permis de bien délimiter le stand, avec des messages clairs. Elle permettait aussi de renseigner les personnes qui souhaitaient aller plus loin.

Visibilité des stoppers

Questionnés après qu'ils aient fait leurs courses, les clients n'avaient pas toujours repérés les stoppers dans les rayons du magasin. Ceci confirme l'intérêt d'un stand de sensibilisation. L'animation de lancement permet d'attirer l'attention des clients vers ces nouvelles étiquettes.

Impact de l'écho médiatique

Les deux principaux journaux lus dans le Pays de Fougères sont *La Chronique Républicaine* et *Ouest-France*. Ces deux journaux ont relayé l'action avant et pendant son lancement. De nombreux clients ont indiqué aux animateurs qu'ils avaient entendu parler de l'action avant de venir dans le magasin, soit dans la presse, soit à la télévision (France 3).

Impact des autres actions « prévention des déchets » de la Passiflore

Depuis 2004, la Passiflore a conduit plusieurs actions de sensibilisation à la prévention des déchets sur le Pays de Fougères. Au printemps 2007, la Passiflore est notamment intervenue dans 5 classes du Pays de Fougères.

Dans le magasin, il est arrivé à plusieurs reprises que des enfants déjà sensibilisés dans les classes par la Passiflore se manifestent et entraînent leurs parents vers le stand de l'association.

Des personnes de Laignelet, un bourg dans lequel la Passiflore a contribué à la formation de maîtres-composteurs se sont également arrêtés sur le stand.

Ceci qui témoigne de l'intérêt d'une démarche globale de projet « prévention » sur un territoire, permettant de toucher par différentes voies les habitants du territoire : scolaires, jardiniers, consommateurs, usagers d'un service déchets.

Quelle suite au projet ?

La Passiflore et Carrefour-Fougères tirent un bilan positif de l'action menée.

Le partenariat entre ces deux structures a bien fonctionné et a permis une sensibilisation pertinente des



Le Dossier du mois ...

clients et du personnel.

Dans le magasin, les modalités de poursuite de l'action devront être précisées.

Cette action pourrait également être étendue à d'autres commerces.

Carrefour-Fougères : une action s'inscrivant dans la durée

Une réunion est prévue à l'automne 2007 entre le Directeur de Carrefour-Fougères et les salariés volontaires pour faire partie de l'équipe d'« éco-guides ». Les modalités techniques concernant les *stoppers*, leur installation et leur renouvellement, ainsi que des discussions sur les nouveaux rayons et produits à toucher seront à l'ordre du jour de cette réunion. La volonté du Directeur de Carrefour-Fougères est de poursuivre cette action en faveur de l'incitation à la prévention des déchets dès l'achat.

Le référencement électronique des produits étiquetés permettra de mesurer l'impact de l'étiquetage sur le volume des ventes.

L'implication du personnel du magasin est indispensable pour la réussite de l'action. Un groupe de suivi (les « éco-guides ») permettra de :

- Veiller au bon étiquetage des produits et au renouvellement des « stoppers » ;
- Déterminer les nouveaux produits à étiqueter et des nouveaux rayons à toucher ;
- Suivre les ventes des produits étiquetés afin d'évaluer l'adhésion des consommateurs à l'action.
- Développer des outils à destination des clients.
- Prévoir des animations ponctuelles de sensibilisation des clients, par exemple à l'occasion de la semaine de la réduction des déchets (début novembre en 2007).

De nouvelles séances de formation pourraient être envisagées afin de toucher tout le personnel du magasin, en commençant par les cadres intermédiaires.

Diffuser l'information pour que l'action puisse être reprise dans d'autres lieux

Achetez malin...

Comment ?

La Passiflore et l'équipe des éco-guides de Carrefour Fougères ont sélectionné pour vous plus de 100 produits « prévention des déchets » dans ce magasin !

Prévention Des déchets

7€ 47
49€ 00
GRAND FORMAT

En choisissant les produits étiquetés vous produirez moins de déchets et vous ferez un geste pour l'environnement !

...achetez moins de déchets !

<http://la.passiflore.free.fr/>
Crédit : Océo-Wildy - La Passiflore - 09 99 34 01 11

L'action est inédite en France. Elle s'inspire d'exemples d'actions menées à l'étranger, et s'est appropriée des outils développés en France par l'ADEME, Carrefour et FNE dans le cadre de l'action Achats Futés.

Un article sur cette action a été publié dans le magazine interne de Carrefour, et diffusé au niveau national.

Le journal *Environnement Magazine* a également consacré un article au sujet.

Carrefour-Fougères est devenu, par cette action, un laboratoire expérimental de ce que peut être l'incitation à la prévention des déchets dans les grandes surfaces, et plus généralement, un lieu pionnier d'incitation à l'achat « éco-responsable ».

Un rapport complet de l'opération sera prochainement mis en ligne sur le site internet prévention déchets de FNE.



La page juridique

□ **Publicité illégale : les recours en justice pour faire le ménage dans le paysage !**

Les entrées de ville mais aussi de nombreux sites, en zone peu urbanisée comme en centre-ville sont défigurés par l'affichage publicitaire et les préenseignes.

Pourtant, le code de l'environnement qui codifie la loi du 31 décembre 1979 relative à la publicité « extérieure », prévoit une réglementation très précise, souvent peu respectée par les afficheurs.

De leur côté, les maires, titulaires avec les préfets de la police de l'affichage, usent trop rarement de leurs prérogatives pour ordonner le démontage des panneaux 4m x 4m qui transforment certaines voies en véritable avenue commerciale.

Le recours direct au tribunal de grande instance par les associations peut alors s'avérer efficace.

De nombreuses infractions qui demeurent impunies

Les afficheurs peuvent déclarer en mairie et en préfecture les panneaux qu'ils installent le long de la voie publique. Le régime est très souple, n'exigeant pas d'autorisation administrative (hormis pour les publicités lumineuses, c'est-à-dire par néons ou si le panneau est situé sur l'emprise de la voie publique).

Pour le reste, le code de l'environnement interdit l'affichage publicitaire et les préenseignes (publicité qui annonce une activité située à proximité) dans de nombreux cas : en dehors des agglomérations par exemple, dans les sites inscrits et classés au titre de la loi de 1930, dans les parcs naturels régionaux et les réserves naturelles, à moins de 100 m des monuments historiques etc.

Il existe des dérogations mais précisément encadrées. Les enseignes (publicité d'une activité qui est située sur l'immeuble où elle s'exerce) échappent en grande partie à ces interdictions.

Il peut aussi exister un « règlement local de publicité » (composé d'une carte et d'un règlement, comme un PLU) qui déroge au code de l'environnement.

Mais le plus souvent, on constate de nombreuses publicités illégales car situées par exemple en site inscrit, en l'absence de tout règlement Local de la Publicité y compris en agglomération.

Le recours efficace au TGI

A Dinan (Côte d'Armor) par exemple, en 2003, l'association Paysages de France avait saisi le TGI pour lui demander d'ordonner à l'afficheur le démontage de 19 panneaux 4 x 4 m. situés dans le site inscrit qui englobe une grande partie de la ville.

L'association a obtenu gain de cause en quelques mois de procédure.

Il faut agir avec une association agréée et réaliser un constat d'huissier précis.



Nous avons utilisé à nouveau cette procédure avec succès contre 30 panneaux installés aussi en site inscrit des dunes d'Étaples (Pas-de-Calais), le long d'une route nationale, avec le groupement de défense de l'environnement de l'arrondissement de Montreuil-sur-Mer – GDEAM. Cf photo ci-contre :

Le juge a ordonné le démontage de 11 panneaux de la société VIACOM, les 15 autres panneaux appartenant à d'autres afficheurs ayant été retirés presque tous sous menace de nouveaux recours de l'association

Le Réseau juridique a organisé un stage de formation au Mans en décembre 2006 : nous tenons à la disposition des associations le compte-rendu de ce stage.

N'hésitez pas à nous contacter, il y a du travail !

Benoist BUSSON Membre du directoire juridique de FNE, avocat au Barreau



La page prévention

□ **Foyer témoin : l'expérience de la FRAPNA Drôme**

L'opération Foyer Témoin a été présentée dans la lettre ID N°33 de mai dernier. Le but de cette opération proposée par l'ADEME est de mobiliser par l'exemple l'opinion pour agir tout de suite et tous les jours afin de réduire les quantités de déchets ménagers.

La FRAPNA Drôme (Fédération Rhône-Alpes de protection de la Nature fédérée à FNE) a choisi de s'investir dans cette action, en partenariat avec l'ADEME Rhône-Alpes et le SYTRAD (Syndicat de traitement des déchets Ardèche Drôme).

L'opération a débuté le 24 septembre dernier avec 14 foyers répartis sur 7 communes de l'agglomération Valentinoise.

Le recrutement s'est fait essentiellement par contact direct, les appels par courrier, radio ou mailing n'ayant pas eu beaucoup d'effets. Les foyers recrutés sont très motivés, la plupart compostaient déjà, ceux qui ne le faisaient pas vont s'y mettre (sauf ceux qui habitent en appartement).

Rôle des Foyers Témoins : Choisir 4 gestes, peser, témoigner.

La première réunion a été l'occasion de faire connaissance, et pour chaque foyer de choisir 4 gestes nouveaux parmi les 10 gestes de la campagne. Il est demandé à chacun de peser ses différents déchets pendant 3 mois, le premier mois servant de référence (on ne pratique pas les gestes). Les foyers sont enfin invités à témoigner largement autour d'eux.

Une formation compostage a eu lieu au domicile du coordonnateur, avec démonstration autour de son composteur, projection du diaporama de l'ADEME Champagne-Ardenne sur le compostage, et séance questions-réponses.

Mobiliser par l'exemple : application au StoPub

Comme indiqué par l'ADEME, l'objectif principal de cette opération est de mobiliser par l'exemple : que chaque groupe de 10 foyers puisse toucher 1000 foyers, qui à leur tour ...

Pour apporter une preuve concrète de cette mobilisation par l'exemple, nous avons acquis un lot de 1000 StoPub FNE et proposons à nos foyers témoins de les distribuer aux personnes de leur entourage (amis, voisins, famille, collègues...) qui souhaitent en coller un exemplaire sur leur boîte aux lettres, ou en fournir à un proche. Rendez vous en décembre pour le bilan.

□ **Opération « Boule de Neige » sur le StoPub**



Un foyer sur 4 est intéressé par le StoPub (étude ADEME 2006), mais le taux d'équipement plafonne toujours à 5%. De nombreux témoignages recueillis dans le cadre du « suivi StoPub » montrent que, si on leur donne un autocollant, de très nombreux citoyens « passent à l'acte ».

Le bouche à oreille : L'objectif est de se mobiliser pour distribuer l'autocollant en partenariat avec les collectivités..

Mode d'emploi :

1. Contacter votre collectivité .
2. Se procurer un stock :ou demander à la mairie de se procurer un stock de StoPub (Nombre : 20% des foyers, ou 10% population).
3. Lancer la campagne : diffuser largement l'information par le biais du Bulletin Municipal, de la presse et des radios locales. L'appel est lancé aux volontaires, afin qu'ils proposent le geste StoPub dans leur entourage : amis, voisins, collègues, associations... ils pourront passer en mairie (ou autre lieu) afin de retirer un lot d'autocollants (10, 20, voire 100 ou 200), en fonction du besoin perçu.

Faites nous profiter de votre expérience !

Contactez-nous pour échanger conseils et expériences et donner vos résultats

Contact : stopub@fne.asso.fr , objet : boule de neige StoPub.



□ **Semaine de la réduction des déchets 2007 - Restons mobilisés !**



En 2007, la lutte contre les déchets doit se poursuivre. Il est temps de préparer la semaine de réduction des déchets qui aura lieu du 3 au 11 novembre 2007.

Tout comme l'année dernière, La Semaine de la réduction des déchets 2007 est avant tout une action de proximité, qui ne sera un véritable succès que grâce à la mobilisation et aux efforts de tous. Les thématiques de la SRD 2007 restent identiques à celles de 2006.

Vos actions pourront se décliner autour de 5 thèmes : ça déborde, mieux consommer, mieux jeter, réutiliser, mieux produire.

Si vous souhaitez mener une action, il faut vous inscrire auprès de l'ADEME à l'adresse (http://www.reduisonsnosdechets.fr/html/camp_srd.asp#) et informer

FNE parallèlement.

Grâce à votre inscription, l'ADEME pourra éditer un programme des opérations programmées pendant la semaine de la réduction des déchets qui sera mis en ligne sur le site internet et communiqué à la presse nationale et régionale. Vous recevrez par ailleurs tous les outils nécessaires au bon déroulement de vos actions (logos de la SRD 2007, affiches de la SRD 2007, etc.)

FNE vous propose de vous accompagner pour mener lors de cette semaine des actions de sensibilisation dans les magasins de la distribution (70% de la consommation s'y faisant). En menant des actions appelées « Achats futés = moins de déchets ». (Le bilan des actions précédentes se trouve sur : <http://www.fne.asso.fr/preventiondechets/campagne/campagne5.htm#5>)

Si cette action spécifique dans les magasins vous intéresse n'hésitez pas à nous contacter.

Nous avons réalisé un tableau des associations participantes à la semaine de réduction 2007.

Pensez à vérifier que votre association est bien référencée :

<http://www.fne.asso.fr/preventiondechets/campagne/campagneD.htm>

Si ce n'est pas le cas merci de nous tenir informé.

Un formulaire de demande d'outils (documents, exposition...), sera envoyé aux associations le demandant.

N'hésitez pas à nous contacter id@fne.asso.fr

Bonne préparation

□ **Arbre Vert**

Un partenariat a été conclu entre Arbre Vert, fabricant français de produits d'entretien écologique, et FNE. Il a pour objet de responsabiliser les utilisateurs à l'éco-consommation et à la prévention des déchets. Des actions de sensibilisation seront focalisées sur la Semaine de Réduction des Déchets qui aura lieu du 3 au 11 novembre 2007, lors des actions "Achats futés = moins de déchets". En effet, Les produits d'entretien Arbre Vert disposent tous de l'Ecolabel européen (si l'écolabel existe pour la famille concernée) et ils génèrent moins de déchets car ils sont concentrés. Par exemple, la lessive liquide 3L permet 40 lavages, comparés aux 25 réalisables avec des lessives classiques.

Rappelons que ces produits concentrés représentent un gain important pour la réduction des emballages, mais également la réduction des transports.

L'enjeu ici est de sensibiliser les consommateurs pour leur faire connaître ces produits et leurs avantages et surtout de faire changer les habitudes de dosage de ces produits.

<http://www.arbrevert.fr/>



□ **Un moratoire sur les nouveaux projets d'incinération**

Positionnement de FNE sur l'incinération des déchets non dangereux.

Le pôle Industrie-Déchets de FNE a retravaillé son positionnement politique (appelé plate-forme politique) sur les thématiques de l'industrie et des déchets. L'objectif choisi pour aborder ces questions a été « produire et consommer autrement ». Dans ce cadre, une partie de ces travaux a été dédiée à l'incinération de déchets non dangereux, afin de clarifier la position de France Nature Environnement sur ce sujet.

Voici le résultat des nombreuses concertations ayant eu lieu au sein de notre réseau.

FNE demande un moratoire sur les nouveaux projets d'incinération car ...

Dans la perspective de préserver l'environnement et la santé, valoriser la part combustible des déchets dans un cadre industriel ne peut être envisagé que sous certaines conditions :

- L'articulation à une forte politique locale de prévention (avec des objectifs réalistes et ambitieux, avec obligation des moyens humains et financiers suffisant, et obligations de résultat);
- Un système de tri et recyclage des emballages et de la matière organique performants ;
- Une pertinence locale confirmée, avec un gisement suffisant sur le territoire considéré ;
- L'épuisement des autres possibilités locales (fours industriels existants avec des contraintes d'émission suffisantes) ;
- La non-délocalisation des installations de traitement sur des territoires éloignés;
- Une valorisation énergétique effective (réseau de chaleur et efficacité énergétique) et performante avec un rendement minimum de 60% non prétexte à l'élimination ;
- La disponibilité d'études positives épidémiologiques sur des sites de même technologie ;
- Le choix doit se faire autour d'une vraie concertation avec la population locale ;

Ces conditions ne sont actuellement remplies en aucun lieu en France.

Ce constat ne peut conduire qu'à l'exigence d'un moratoire sur la construction de nouveaux incinérateurs.

L'incinération ne doit pas être diabolisée, mais elle présente aujourd'hui des inconvénients majeurs : les incertitudes sur la santé, l'effet **aspireur à déchets***, l'absence de transparence et la désresponsabilisation.

De plus, l'incinération coûte extrêmement cher et ne permet qu'une diminution du volume des déchets, en fabriquant des sous-produits concentrés à la toxicité variable : rejets atmosphériques, REFIOMS (qui sont eux-mêmes des déchets dangereux nécessitant de la stabilisation stockage dans des Classe 1), mâchefers (dont les usages en routier peuvent présenter des risques pour les milieux).

La possibilité d'une valorisation énergétique effective n'est pas exclue. Pour cela, des programmes de recherche peuvent être entrepris afin de se donner le temps et les moyens de parvenir à des solutions techniques satisfaisantes au plan de l'environnement et de la santé publique.

Pour autant, les centres de combustions devront toujours être considérés comme des solutions de derniers recours et n'être envisageables qu'à condition d'avoir mis en place en amont et préalablement les filières et moyens de minimiser au maximum les déchets résiduels.

** En pratique, les incinérateurs fonctionnent comme des "aspireur à déchets" : si leur taux de remplissage n'est pas maximal, les pertes financières sont majeures. De ce fait, un incinérateur est un obstacle à une politique de prévention des déchets, contrairement au centre de stockage qui n'a pas besoin de fonctionner "à pleine charge". L'incinérateur constitue également un frein au tri et recyclage des matières plastiques (surtout au développement du recyclage de ceux « plat » et « mou »), papiers, et organiques. Le déchet n'est pas une ressource ; il est donc erroné de penser que les déchets représentent une source d'énergie.*

